

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2021-02-02

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue à huis clos le 2 février 2021 à 20 h, sous la présidence de monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
 - 1.1 Mesures spéciales – État d'urgence sanitaire
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
- 6- Administration**
 - 6.1 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation
 - 6.2 Gestion des archives -Mandat 2021
 - 6.3 Résolution autorisant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste
 - 6.4 Appui au recensement 2021 – Gouvernement du Canada
 - 6.5 Adhésion à la déclaration d'engagement " La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ".
 - 6.6 Achat d'un nouvel ordinateur
 - 6.7 Contribution annuelle à la Croix-Rouge Canadienne
 - 6.8 Déploiement fibre optique – Appui à Cooptel - Demande au MTQ
- 7- Sécurité publique**
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - Confirmation d'exécution des travaux 2020
 - 8.2 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023
 - 8.3 Octroi d'un mandat de service professionnel pour la préparation d'un plan d'intervention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)
 - 8.4 Vente aux enchères d'équipement municipal – Gestion Inter Québec Inc.
- 9- Hygiène du milieu**
- 10- Urbanisme**
 - 10.1 Abrogation de la résolution # 211-11-2020 « Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/morcellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet pour les lots 1 840 146 et 1 840 452 »
 - 10.2 Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/morcellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet pour les lots 1 840 146 et 1 840 452
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Contrat d'entretien d'aménagement paysager

- 12- Avis de motion**
- 13- Règlements**
- 14- Période de questions**
- 15- Correspondance**
- 16- Affaires nouvelles**
- 17- Clôture de la séance**

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20 h.

1.1 Mesures spéciales – État d'urgence sanitaire

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

Considérant les décrets subséquents, prolongeant cet état d'urgence par période additionnelle de dix jours ;

Considérant que dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant les municipalités à tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y prendre part, délibérer et voter par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne ;

Considérant qu'une telle séance doit être publique et doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos ;

27-02-2021 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- que la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que l'enregistrement audio de la séance soit déposé sur le site web de la Municipalité ;

Adoptée

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

28-02-2021 En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

29-02-2021 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

Adoptée

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à info@saint-simon.ca.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

30-02-2021

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C2100003 @ C2100011, par accès « D » L2100007 @ L2100014, par Dépôt direct P2100018 @ P2100038, par Visa V0010128 et V0010129 et les salaires D2100001 @ D2100025 pour un montant total de **116 668,86 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Aucun point

6- ADMINISTRATION

6.1 Journées de la persévérance scolaire - Proclamation

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée ;

Considérant que les journées de la persévérance scolaire sont organisées du 15 au 19 février 2021, sous le thème « *Nos gestes, un + pour leur réussite !* », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

31-02-2021

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu ;

De déclarer les 15, 16, 17, 18, 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire, sous le thème « *Nos gestes, un + pour leur réussite !* », sur notre territoire ; et

D'appuyer la mission de l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire du territoire de la MRC des Maskoutains une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.

Adoptée

6.2 Gestion des archives -Mandat 2021

Considérant que la société en nom collectif HB archivistes gère les archives de la municipalité depuis plusieurs années ;

Considérant qu'il y a lieu de retenir les services professionnels pour une période de travail de deux (2) jours au cours de l'année 2021 ;

32-02-2021

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services de HB Archivistes s.e.n.c. pour une période de deux (2) journées de travail dans la présente année, au montant de 563,97 \$ plus les taxes applicables, selon les termes de l'offre de services reçue en date du 19 novembre 2020.

Adoptée

6.3 Résolution autorisant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste

Considérant que la Municipalité est propriétaire de la rue Saint-Jean-Baptiste, soit le lot numéro 6 419 247 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, dont une partie n'est plus utilisée comme chemin public ;

Considérant que la Municipalité souhaite affecter cette partie de rue qui sera fermée à des fins de parc municipal ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la municipalité, de procéder à la fermeture et à l'abolition d'une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste tout en maintenant l'autre partie ouverte comme étant une rue publique ;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chap. 47.1) ne prévoit, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, aucune formalité particulière pour procéder à une telle fermeture ;

33-02-2021

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Simon procède à la fermeture et à l'abolition comme chemin public d'une partie de la rue Saint-Jean-Baptiste, d'une longueur approximative de 59 mètres, tel qu'illustré par le plan joint à la présente résolution sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que la Municipalité de Saint-Simon réaffecte par la présente l'assiette de l'ancienne rue, lot 6 419 246, montrée au plan joint en annexe A de la présente résolution pour en faire partie intégrante, à des fins de parc municipal.

Que la Municipalité de Saint-Simon maintient cependant ouvert comme chemin public toute la partie de la rue Saint-Jean-Baptiste illustrée par le plan joint à la présente résolution sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Adoptée

6.4 Appui au recensement 2021 – Gouvernement du Canada

Considérant que le gouvernement fédéral procédera, dès le mois de mai 2021, au recensement de la population canadienne ;

Considérant que des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon désire apporter son soutien et sa collaboration au recensement 2021 ;

34-02-2021

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Simon appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

Adoptée

6.5 Adhésion à la déclaration d'engagement " La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ".

Considérant que l'« Union des municipalités du Québec » (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

Considérant que cette campagne a pour objectif de valoriser collectivement notre démocratie, de mettre de l'avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus-es dans toutes les régions du Québec ;

Considérant que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux ;

Considérant que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques ;

Considérant qu'en prévision du scrutin municipal de novembre prochain, cette campagne souhaite encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter en politique et à s'investir dans la sphère publique ;

Considérant que la FQM appuie cette campagne lancée par l'UMQ ;

35-02-2021

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Simon :

- adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ; et
- transmette une copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Adoptée

6.6 Achat d'un nouvel ordinateur

Considérant que l'ordinateur destiné au poste de travail de la directrice générale adjointe ne répond plus aux besoins actuels ;

Considérant qu'un montant a été prévu au budget 2021 à cet effet ;

36-02-2021

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'entériner l'achat d'un ordinateur à la directrice générale adjointe au coût de 1 104,83 \$ taxes incluses.

Adoptée

6.7 Contribution annuelle à la Croix-Rouge canadienne

Considérant la signature d'une entente avec la Croix-Rouge pour une durée de trois (3) ans (2019-2020-2021) pour les services aux sinistrés ;

Considérant que l'entente prévoit un coût de 0,17\$/par personne et que la population de Saint-Simon est de 1 425 pour l'année 2021 ;

Considérant que la contribution de la Municipalité pour la période de mars 2021 à février 2022 s'élève à 242,25 \$;

37-02-2021

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser le

versement de la contribution annuelle au montant de 242,25 \$ à la Croix-Rouge Canadienne.

Adoptée

6.8 Déploiement fibre optique – Appui à Cooptel - Demande au MTQ

Considérant que la majorité du déploiement prévu de la fibre optique sur le territoire de Saint-Simon par Cooptel a déjà été effectué;

Considérant que la portion Ouest du 3^e Rang présente des difficultés pour le déploiement de la fibre en raison de la hauteur des poteaux d'Hydro-Québec et que cette route est sous la juridiction du Ministère des Transports ;

Considérant qu'il serait possible de procéder au déploiement de la fibre dans ce secteur par enfouissement dans l'emprise de la rue, propriété du Ministère des Transports ;

Considérant la situation pandémique actuelle et l'urgence d'offrir un service Internet de qualité à tous les citoyens;

Considérant la volonté du gouvernement de faciliter l'accès à Internet en zone rurale;

38-02-2021

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- d'appuyer Cooptel dans sa demande auprès du Ministère des Transports afin d'obtenir l'autorisation de procéder au déploiement de la fibre optique par enfouissement dans l'emprise de rue du 3^e Rang Ouest (224);
- de transmettre cette résolution à la députée provinciale de Saint-Hyacinthe, Mme Chantal Soucy ainsi qu'au député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot, M Simon-Pierre Savard-Tremblay.

Adoptée

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales - Confirmation d'exécution des travaux 2020

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 132 160 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

39-02-2021

En conséquence, il est proposé Bernard Beauchemin et unanimement résolu ;

- Que la Municipalité de Saint-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien des routes locales ;
- De confirmer qu'un dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

8.2 Approbation de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023

Considérant que :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

40-02-2021

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu ce qui suit :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

8.3 Octroi d'un mandat de service professionnel pour la préparation d'un plan d'intervention dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

Considérant que la municipalité bénéficie du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (ci-après : « TECQ ») ;

Considérant que pour bénéficier de ce programme, la Municipalité doit présenter un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

Considérant que des soumissions ont été demandées pour la préparation de ce plan d'intervention ;

Considérant les offres de services reçues avant taxe :

- | | |
|--|--------------|
| ➤ Service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains | 11 467,80 \$ |
| ➤ WSP Canada inc. | 11 500,00 \$ |

41-02-2021

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu :

- De mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains afin d'effectuer la préparation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau

potable, d'égouts et des chaussées de la Municipalité dans le cadre du Programme TECQ pour un montant de 11 467,80 \$, plus les taxes applicables; et

- De prévoir les fonds nécessaires à même les montants provenant du programme TECQ 2019-2023.

Adoptée

8.4 Vente aux enchères d'équipement municipal – Gestion Inter Québec Inc.

Considérant que le camion-citerne International 1994, n'est plus utilisé par le Service des travaux publics et qu'il a été mis en vente aux enchères par l'intermédiaire de la firme Gestion Inter Québec Inc ;

42-02-2021

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu :

- D'entériner les démarches faites par le personnel en vue de la vente aux enchères du camion-citerne International 1994 par l'intermédiaire de la firme Gestion Inter Québec Inc qui a été finalisée le 27 janvier 2021 au montant de 9 000 \$; et
- De payer à Gestion Inter Québec Inc. les frais de commission de vente de 15% ainsi que les frais administratifs de 124 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point

10- URBANISME

10.1 Abrogation de la résolution # 211-11-2020 « Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/morcellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet pour les lots 1 840 146 et 1 840 452 »

Considérant que lors de la séance qui s'est tenue le 3 novembre 2020, le conseil municipal a adopté la résolution # 211-11-2020 intitulée « Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/morcellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet pour les lots 1 840 146 et 1 840 452 » ;

Considérant que certains éléments nécessitent une rectification ou une précision ;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution afin de faire les modifications en adoptant d'une nouvelle résolution à cet effet ;

43-02-2021

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'abroger la résolution # 211-11-2020 intitulée « Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/morcellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet pour les lots 1 840 146 et 1 840 452 ».

Adoptée

10.2 Résolution d'appui pour une demande d'aliénation/morcellement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, concernant un projet pour les lots 1 840 146 et 1 840 452

Considérant que les propriétaires du lot 1 840 452, Anny Martin et Dany Bourdages souhaitent acquérir une partie du lot 1 840 146, pour une superficie d'environ 1.65 hectare ;

Considérant que les vendeurs, Pascal et Michel Morin sont propriétaires du lot 1 840 146, d'une superficie totale de 74.4 ha contiguë au lot 1 840 452 ;

Considérant que la partie du lot 1 840 146 de 1.65 ha à vendre aux demandeurs n'est pas cultivée actuellement et que les bâtiments sont vacants ;

Considérant que les acquéreurs souhaitent utiliser le 1.65 ha du lot 1 840 146 pour agrandir la production de chèvres de boucherie déjà en place sur le lot 1 840 452 ;

Considérant que le résiduel du lot 1 840 146 sera d'une superficie de 72.75 hectares, consacrés entièrement à l'agriculture ;

Considérant que le projet aura un impact positif sur l'agriculture ;

Considérant que le projet est conforme au Règlement de zonage # 544-19 et de lotissement # 545-19 de la Municipalité de Saint-Simon ;

Considérant que le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains ;

44-02-2021

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'appuyer la demande d'aliénation pour les lots 1 840 146 et 1 840 452 afin de permettre à Pascal et Michel Morin de vendre une partie de leur lot à Anny Martin et Dany Bourdages.

Adoptée

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Contrat d'entretien d'aménagement paysager

Considérant l'offre reçue de l'entreprise « Les Jardins d'Isabelle », en date du 12 novembre 2020, pour l'entretien et l'aménagement paysager des terrains municipaux ;

45-02-2021

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu d'octroyer le contrat d'aménagement paysager pour l'entretien complet des terrains municipaux ainsi que la fourniture de douze (12) jardinières au montant de 4 122 \$ avant taxes.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

Aucun point

13- RÈGLEMENTS

Aucun point

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions ont été invités à le faire par courriel à info@saint-simon.ca.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 12 janvier 2021.

Sommaire de la correspondance :

- Lettre du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques annonçant une subvention au montant de 16 853,41 \$, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses décrites au présent procès-verbal et approuvées par les membres du conseil, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante, si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

46-02-2021 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu de clôturer la séance à 20 h 20.

Signé à Saint-Simon ce ____^e jour de mars 2021.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.